

MÉMOIRE en MARCHÉ

Bulletin du comité d'histoire de la Sécurité sociale de Bourgogne et de Franche-Comté

POURQUOI UN COMITÉ D'HISTOIRE ?

À l'occasion de l'Assemblée Générale du comité d'histoire Bourgogne Franche-Comté au début de l'année 2012, Madame Rolande Ruellan présidente du comité d'histoire de la Sécurité sociale (CHSS), à l'invitation de Fernand Cassard, président sortant du comité régional, a effectué un brillant exposé sur le thème qui lui avait été proposé : *Pourquoi un comité d'histoire ?*

Pour Mme Ruellan, ce thème permet de revenir à ce qui a conduit à la mise en place du comité au niveau national, à laquelle le président Laroque a particulièrement contribué. Du constat d'un attachement fort à son histoire, la Sécurité sociale a fort légitimement, en raison de l'importance et du rôle qu'elle joue dans la vie quotidienne, décidé de se doter d'une telle structure.

Le comité d'histoire est la maison commune de toute la famille Sécurité sociale (caisses, partenaires sociaux, administrations, corps de contrôle, universitaires, chercheurs...), ou protection sociale car les frontières entre assistance, aide sociale, sécurité sociale au sens du code de la sécurité sociale français et même au sens des institutions internationales et puis protection complémentaire sont des frontières mouvantes dans l'espace et dans le temps. D'ailleurs certains comités régionaux ont adopté le nom de protection sociale.

"il faut rappeler constamment tout ce que la Sécurité sociale a apporté"

Au niveau national il existe une association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale et un comité. Le comité, créé par arrêté du 9 mars 1973 auprès du ministre en charge de la Sécurité sociale, s'appuie sur l'association qui lui apporte les moyens de fonctionnement. Il est chargé :

- de définir les principes et les méthodes de l'histoire de la sécurité sociale avant et après 1945
- d'établir des rapports avec les disciplines connexes et les institutions intéressées
- de collaborer avec la commission permanente des archives de la santé publique et de la sécurité sociale à la définition d'une politique d'archives
- de recenser les travaux en cours, d'en susciter de nouveaux et de les coordonner
- d'intéresser l'opinion à ses travaux et recherches » ».

Le comité est également chargé de faire des propositions au ministre et de lui donner son avis sur les questions qui lui sont soumises par le ministère. Les membres sont très nombreux. Néanmoins, le comité ne rassemble pas la totalité de la famille Sécurité sociale/protection sociale (régimes complémentaires...). Parallèlement, on peut se demander si ses membres ne sont pas trop nombreux, s'il n'y a pas trop de membres de droit, si le comité ne devrait pas plutôt être composé de personnes volontaires et motivées. Il est de son rôle de faire connaître comment les régimes se sont constitués, comment ils cohabitent avec le régime général.

.../...



Le 27 janvier 2012, assemblée générale du Comité régional de Bourgogne & Franche-Comté.

POURQUOI UN COMITÉ D'HISTOIRE ?

Ce comité national d'histoire en fait ne s'appelle pas « comité national » mais simplement « comité d'histoire. Les comités régionaux sont totalement indépendants mais sont néanmoins liés car faisant partie de la grande famille Sécurité sociale. Le comité publie des ouvrages thématiques, des guides du chercheur, organise des campagnes d'archives, des colloques ou participe à des manifestations organisées par d'autres.

Par ailleurs, il publie une revue annuelle et décerne des prix de thèses et de masters. Ces deux dernières activités sont pilotées par le conseil scientifique qui fait un travail important et totalement bénévole qui consiste à susciter des articles, à les sélectionner pour la revue et à choisir les futurs lauréats des prix à partir de l'étude de leurs travaux.

Grâce au site internet qui inclut le comité national et les comités régionaux, il faut espérer que nous serons mieux connus. D'autres pistes doivent être recherchées pour se faire connaître de toute la sphère sécurité sociale et du milieu universitaire. Le comité compte beaucoup sur les comités régionaux pour diffuser l'importance de l'étude de la sécurité sociale.

Le problème est que si la qualité historique, scientifique des travaux sélectionnés est indéniable, ces travaux ne portent pas vraiment sur la sécurité sociale et restent le plus souvent accrochés au passé plus ancien, en particulier au 19ème siècle et à l'assistance sociale et sanitaire antérieure aux lois de 1928-1930, à fortiori de 1945.

Mme Ruellan remarque que les études portent encore insuffisamment sur la période contemporaine pourtant riche en réformes et en évolution.

« Je compte donc beaucoup sur les comités régionaux pour débusquer les compétences, comme vous l'avez fait en Bourgogne Franche-Comté et les intéresser aux travaux des comités d'histoire de la sécurité sociale. »

« Quand je fais observer qu'il faut travailler sur la sécurité sociale au 20^e siècle (sur son financement, son organisation, sa gestion, l'évolution de telle branche ou de tel régime, etc.), on me répond parfois qu'il y a un problème d'accès aux sources, de qualité des archives etc. »

« J'espère que les règles fixées pour l'archivage des dossiers des caisses sont bien respectées. On me dit aussi que parfois les caisses ont des difficultés à placer leurs dossiers aux archives départementales. J'appelle donc l'attention des comités régionaux sur le respect de ces règles. Mais j'ai entendu aussi que dans vos deux régions, la collecte et le traitement des archives sont bien suivis.../... L'idéal serait que dans chaque caisse une personne soit en charge (au moins à temps partiel) de ces questions et puisse aussi accueillir les chercheurs et étudiants qui travaillent sur la protection sociale. »

« Si l'on ne s'intéresse pas à l'histoire certaines choses peuvent paraître incompréhensibles de nos jours. Au moment où l'on entend dire que la protection sociale cela coûte bien cher, il faut davantage individualiser et responsabiliser les gens, je pense qu'il faut rappeler constamment tout ce qu'elle a apporté, tout ce qu'elle doit continuer à apporter, tout ce qu'elle donne comme ciment à une société. Il faut que le flambeau soit porté par tous ceux qui oeuvrent à tous les niveaux et dans tous les domaines sur les questions de protection sociale. »

SOMMAIRE

- **L'universalité : concept cher à Pierre Laroque.** p. 3
Intervention de Mme Mireille Le Roux, directeur exécutif du CHSS
- **Témoignage de Michel Lages,** Président du Comité d'Histoire Midi-Pyrénées p. 3
- **Assemblée Générale du comité d'Histoire Bourgogne Franche-Comté** p. 4/5
Changement de présidence - Les activités du comité
- **Une grande figure de la sécurité sociale s'est éteinte.** p. 6
Interview de Michel Lagrave - février 2010
- **Georges Pernod,** personnalité historique de la politique familiale en France. p. 7/9
- **L'immatriculation des assurés sociaux en souvenirs.** p. 10/11
Témoignage d'anciens salariés des CPAM de Mâcon et Dijon
- **Quand sévissait la drouillette.** p. 12

L'universalité concept cher à Pierre Laroque

M^{me} Mireille Le Roux, directeur exécutif du CHSS, évoque les caractéristiques historiques et juridiques qui ont conduit à créer le comité d'histoire et met en évidence le rôle de Pierre Laroque.



La sécurité sociale est bien le fait de la nation, elle concerne tous les citoyens, mais il lui reste à devenir ce à quoi Pierre Laroque aspirait, à savoir : universelle. L'idée d'un grand régime unique national a hanté Pierre Laroque jusqu'à la fin de sa vie.

Si 18 ans après la création de la sécurité sociale, Pierre Laroque a créé un comité national c'est :

- pour garder en mémoire et enseigner aux générations futures l'épopée de la protection sociale dont les tous premiers balbutiements sont très anciens.
 - pour montrer son développement au travers des actions de ceux qualifiés aujourd'hui de partenaires sociaux face au pouvoir en place. Mais force est de constater que, même après la révolution de 1789, si de divin ce pouvoir est devenu républicain avec cependant encore quelques écarts du côté de la royauté et même de l'empire, ce pouvoir n'en est pas moins demeuré centralisateur.
 - pour faire la preuve qu'au fil des siècles l'évolution de la protection sociale en dépit de ses diversités, de ses inégalités, parfois même de ses injustices, a toujours eu pour ligne de conduite une extension à l'ensemble des citoyens.
- dans l'espoir, qu'un jour peut être, l'universalité l'emporterait.

Mais si Pierre Laroque a voulu, en quelque sorte, traduire le caractère national et peut être un jour universel de notre protection sociale en créant un comité national, il n'en a pas pour autant oublié que si les textes qui la régissent sont pris à Paris, ils n'en sont pas moins pensés et conçus par des hommes et des femmes issus de toutes les régions de France. Il est important aussi que les comités régionaux, qui ont une histoire locale fort intéressante à faire connaître, puissent travailler avec le niveau national et que nous puissions les aider dans leurs recherches, dans leurs besoins financiers. C'est un vrai partenariat que nous devons établir

Les comités régionaux ont pleinement leur place dans la transmission de l'histoire de la protection sociale et c'est la raison pour laquelle ils doivent être associés par un portail au site du comité national.

M^{me} Le Roux regrette que l'on ait du mal à faire entrer cette histoire de la sécurité sociale à l'école presque comme une matière obligatoire. A l'époque où l'on demande aux citoyens d'être responsables, il faut qu'ils soient aussi responsables de leur protection sociale. Si l'on n'apprend pas aux jeunes ce qu'est la protection sociale, on en fera des adultes qui penseront que tout est dû ce qui n'est pas le cas.

Témoignage de Michel Lages, président du Comité d'Histoire Midi-Pyrénées

Faisant part de l'expérience du comité régional qu'il préside, Michel Lages reconnaît la nécessité de travailler avec l'Université. En Midi-Pyrénées, les études réalisées sur les organismes sont cofinancées avec les caisses. Les étudiants qui en ont la charge reçoivent 2000 euros, 1000 du comité et 1000 euros de la caisse.

Il souligne l'intérêt d'un comité national et des comités régionaux dans leur diversité d'approche. Chaque comité a la passion de la Sécurité sociale et apporte sa propre touche. La collaboration avec le comité national est très bonne. Le site internet régional a été créé en 2008.

L'objectif du comité Midi-Pyrénées est de faire l'étude de l'histoire de l'ensemble des organismes de la région de tous les régimes. Depuis 3 ans, le comité travaille avec des chercheurs. En 2010 et 2011 deux docteurs en droit ont travaillé à la fois sur la MSA et le RSI. Ils sont devenus maîtres de conférence dans l'histoire des institutions. Actuellement une étudiante qui prépare l'EN3S va faire une étude sur l'Urssaf de la Haute Garonne. « Ces études sont assez complexes, notamment en ce qui concerne le RSI car il a fallu étudier l'histoire des deux AVA, de l'Organic et de la CMR. La recherche a été longue et a fait ressortir au niveau régional des mouvements contestataires actifs qui ont été retrouvés aussi bien dans l'étude MSA que dans l'étude RSI.

Le comité apporte aussi son aide aux organismes en matière d'archivage, particulièrement lors des restructurations (exemples : travail avec l'ARS et les archives départementales lors de la suppression des Urcam, idem pour le RSI lorsqu'il a été mis en place). Le directeur des archives départementales de Haute-Garonne est lui-même très intéressé par la protection sociale. Il est le vice-président du comité. Il essaie de promouvoir l'archivage au niveau des organismes de sécurité sociale.



Assemblée générale

du Comité régional Bourgogne & Franche-Comté

Le 27 janvier 2012, le CHSS de Bourgogne Franche-Comté a tenu son assemblée générale annuelle dans les locaux de la CARSAT à DIJON, siège de l'association régionale.



Fernand Cassard à droite de la photo.

1 - Changement de présidence au Comité d'histoire Bourgogne Franche-Comté.

Depuis la naissance du comité de Bourgogne Franche-Comté, Fernand CASSARD présidait aux destinées de l'association. 18 assemblées générales plus tard, il remet les clés à Edouard Arredi.

Changement, mais aussi continuité ! Fernand va continuer de faire partager son expérience, son enthousiasme au sein du bureau où il reste comme vice-président.

près de vingt années de présidence

Édouard, trésorier du comité, tâche délicate où il excellait, avait déjà contribué à l'évolution du comité avec la mise en place du site et, surtout, avec Christophe Capuano, le recueil des témoignages pour alimenter le site et donner un regard différent sur les transformations de la protection sociale, au plan des métiers, des fonctions, des réformes.

Pour compléter ces changements, Bernard Balanche, accepte la lourde responsabilité de trésorier.

Le départ de Fernand Cassard, plus exactement l'arrêt de ses fonctions de président et l'arrivée d'Édouard Arredi pour lui succéder à la responsabilité de président, ne sont pas des événements anodins.

On ne peut pas, pendant près de 20 ans, présider aux destinées d'une association aussi particulière que le comité régional d'histoire de la sécurité sociale sans laisser une empreinte durable. Fernand Cassard, avec les équipes successives, a su donner un contenu original, imprimer un rythme, communiquer une énergie qui se traduit aujourd'hui dans l'action du comité. Il a réussi à faire partager ses idées, donner vie au comité et transmettre à des équipes renouvelées. Depuis la mise en place, en 1993, il a contribué à donner ce chemine-

ment intéressant, cette dynamique, une originalité au comité régional qui lui vaut l'intérêt et la reconnaissance du comité national et des autres comités régionaux.

Cette spécificité s'est façonnée au cours des 18 assemblées générales, avec des équipes qui ont avancé dans le souci de contribuer à valoriser la connaissance et la portée de la Sécurité sociale, par l'utilisation des archives historiques et l'apport de la mémoire vivante avec le recueil des interviews d'anciens salariés et gestionnaires. Durant cette période, ce sont des dizaines d'études, des recherches, des mémoires édités, des documents, des bulletins, des colloques, des contacts, des partenariats avec les universités notamment et surtout un lien étroit avec les organismes de sécurité sociale, qui ont donné cette dimension reconnue de notre comité.

avec Édouard Arredi c'est une continuité qui s'opère

Édouard Arredi est le représentant de la CPAM de Saône-et-Loire, dont il était l'agent comptable ainsi que de l'Urcam de Bourgogne. Avec lui c'est une continuité qui s'opère. Il a déjà montré son intérêt pour la communication et l'utilisation des techniques nouvelles, en accélérant la mise en place du site internet et les réseaux avec le comité national et les comités régionaux. Avec la nouvelle équipe, il s'attachera à la poursuite et au développement de la mémoire vivante, de l'histoire orale tout en contribuant à consolider la nécessaire conservation des archives historiques des organismes, avec les archives départementales, surtout en ces périodes de restructuration et de régionalisation. Fernand Cassard perd un "titre" mais reste actif au sein du bureau en tant que vice-président.

Ainsi, sans le souci du poids de la fonction, il pourra continuer à œuvrer, fort de son expérience, à la continuité du développement des activités du comité régional. Au moment de ce passage de relais, il lui a été accordé le titre de Président d'honneur.

Gageons que, grâce à l'enthousiasme de Fernand et au pragmatisme et à l'opiniâtreté d'Edouard, le Comité Régional d'Histoire continuera à œuvrer avec dynamisme à la réalisation et à la promotion de travaux et recherches ayant un intérêt pour l'étude de l'histoire de la protection sociale.



Édouard Arredi
en bas à droite
de la photo.

2 – Les activités du Comité

Si cette assemblée a été marquée par le changement de président, elle a été le moment de mettre en évidence l'activité du CRHSS. Comment faire connaître le passé, l'histoire pour éclairer le futur, c'est ce que le président Cassard a voulu expliquer dans son rapport moral et d'activité. « *Ce n'est pas le moment d'abandonner les citoyens dans leur inquiétude, surtout en matière de Sécurité sociale !* » « *Il nous faut tisser des liens entre le passé, le présent et l'avenir, avec des universitaires convaincus, des archivistes motivés.* »

il faut tisser des liens entre passé, présent et avenir

Il a retracé l'activité récente du comité, notamment la collaboration avec le musée de l'assurance maladie à Lormont (33) qui dispose grâce à notre comité d'audio-guides qui aident à la visite du site. Il a mis en évidence un objectif majeur du comité qui est d'aider à la tenue des archives et à aider à leur conservation, avec l'aide des Archives départementales et la contribution majeure de Ségolène Garçon, par la formation de correspondants archives historiques dans les organismes. Il évoque les réflexions sur le bulletin *Mémoire en marche* dont la parution est trop irrégulière, qui est apprécié, mais dont la publication est coûteuse ! Dans le domaine de la communication, le site informatique national renvoie au lien du site régional *travailler à la sécurité sociale*. Il souligne le besoin de bonnes volontés pour alimenter le bulletin et le site et encourage les administrateurs à solliciter les organismes pour des liens encore plus forts. Ainsi le comité pourra informer des interviews et témoignages réalisés qui évoquent les évolutions sociales, techniques, administratives traversées par les

organismes et vécues par les salariés. Il remercie particulièrement Mrs Arredi et Capuano pour ce remarquable travail qui va se poursuivre avec l'apport de nouveaux membres du CA. M. Cassard constate un ralentissement dans les rapports avec les Universités de Besançon et de Dijon et surtout la difficulté de réaliser des travaux de recherche d'étudiants sur la protection sociale, malgré l'aide de 800€.

Il remercie chaleureusement la direction de la Carsat pour le soutien logistique qu'elle apporte, le prêt de salles notamment, et surtout la mise à disposition efficace de Mme Thierry pour le secrétariat.

Le rapport financier du trésorier Edouard Arredi a été approuvé et les membres de la commission de contrôle, Mrs Mollard et Dazy, ont proposé de donner quitus, soulignant sur la forme que cela a été un plaisir de vérifier les comptes et les pièces justificatives. A chaque opération est attribué un numéro, ce qui facilite la consultation des pièces comptables.

Les montants de cotisations ont été adoptés pour l'année 2012

- 250€ pour les organismes départementaux.
- 500€ pour les organismes régionaux et regroupés.
- 8€ pour les membres individuels.

L'assemblée a procédé à l'élection du nouveau conseil d'administration. Puis a été constitué le bureau.

Édouard Arredi (président), Fernand Cassard (vice-président), Christophe Capuano (vice-président), Bernard Balanche(trésorier), Bernard Thomas(secrétaire), Jean Guerret, Jean-Paul Guillemin, Gabriel Manière, Daniel Weber.

Une grande figure de la sécurité sociale s'est éteinte.

Michel Lagrave, directeur de la Sécurité sociale au ministère de 1987 à 1994 et récent président du Comité d'histoire de la Sécurité sociale, jusqu'en septembre 2011, est décédé le 10 mars 2012 des suites d'une longue maladie, à l'âge de 78 ans.

À sa sortie de l'Ena en 1966, il intégra l'Igas. D'abord membre de plusieurs cabinets ministériels, puis Conseiller référendaire de la Cour des Comptes en 1977, il devint par la suite Secrétaire général de la Commission des comptes de la sécurité sociale, avant d'assurer les fonctions de Directeur de la sécurité sociale. Madame Ruellan, lui succéda à cette Direction en 1994, comme elle lui succédera à nouveau en 2011 à la tête du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale. Michel Lagrave années du difficile dossier du financement de l'assurance chômage des intermittents du spectacle. Ayant toujours gardé un fort attachement à l'Institution Sécurité sociale, il avait participé en 2007 à l'inauguration de la place Pierre Laroque devant l'entrée du ministère.

Michel Lagrave, président
du Comité d'histoire
de la Sécurité sociale,
jusqu'en septembre 2011



Dans le cadre du projet d'audio guidage du musée de l'Assurance maladie à Lormont (Gironde), le Comité d'Histoire de Sécurité Sociale de Bourgogne Franche-Comté avait interviewé Michel Lagrave. C'était le 18 février 2010 à Paris. On retrouvera ci-après l'intégralité de l'intervention de Monsieur Lagrave.

« L'admirable musée de Lormont est d'abord un chef d'œuvre, d'ailleurs unique en France, de la conservation de la mémoire de la protection sociale, au-delà de l'assurance maladie, dans l'ensemble de ses avancées historiques. C'est aussi un triple témoignage : de l'évolution des techniques, de l'affirmation d'une éthique et du débouché, même, sur une mystique. Les techniques sont le fruit d'une initiative des gestionnaires. Elles ont pour objet d'améliorer le service aux assurés, d'humaniser les relations avec les clients - c'est le terme actuel - et de recourir à des techniciens et des cadres de haut niveau dont la formation a toujours été jugée fondamentale jusqu'à la création de l'actuelle Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale. L'éthique, c'est la volonté de garantir les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gains. C'est admirable, tout est dit, c'est le premier article du code la sécurité sociale. Il a eu une résonance particulière dans les temps troublés, comme le nôtre. Le

support de cette éthique, c'est la démocratie sociale, c'est-à-dire la délégation qui a été donnée aux partenaires sociaux de mettre en œuvre le principe de solidarité et d'assurer l'égalité de traitement entre tous. La sécurité sociale est affaire de valeurs : solidarité, égalité, action sociale d'accompagnement dont on retrouve d'ailleurs les prémices très en amont dans notre histoire sociale. Au-delà de l'éthique et grâce à elle, le Président Laroque - le père fondateur - voulait faire de l'Institution un projet de société et bâtir un ordre social nouveau pour dépasser, disait-il, les conflits de classe entre les possédants et les non possédants constamment sous la menace de la misère. Cette ambition est toujours d'actualité me semble t'il. La protection sociale est un amortisseur de crise. Elle met en exergue la notion de sécurité ; c'est la sécurité qui libère. C'est notre tradition française tournée vers l'entraide et la fraternité, depuis la mutualité et les sociétés de secours mutuels. Et ce n'est pas un hasard si l'ordonnance fondatrice de 1945 se réfère à l'élan de fraternité au lendemain de la Libération.

la protection sociale est un amortisseur de crise

Ce triple témoignage est porté par le musée national. Il en est ainsi le point d'ancrage pour sauvegarder et développer la mémoire collective. Les comités d'histoire en sont les relais. Le comité d'Aquitaine en est le lumineux exemple. Relais pour multiplier les regards et les éclairages et les recherches. Ces mémoires, ce n'est pas simplement une affaire d'érudition ou de souci historique ; c'est un tremplin pour l'avenir. C'est à ce prix que nous ferons fructifier le patrimoine qui nous a été légué. C'est notre bien commun, source d'un civisme social pour surmonter les épreuves comme celles d'aujourd'hui. Si vous permettez, je vais ferai part d'un souvenir personnel quand j'étais en charge de la sécurité sociale au ministère, cela fait une vingtaine d'années déjà. Je disais un jour au président Laroque ma préoccupation pour juguler à l'époque une crise financière, déjà, c'était pas la seule. Il me répondit en substance : "La sécurité sociale a toujours été en crise." L'essentiel à ses yeux était ailleurs. Heureux anniversaire au musée national, à la fois mémoire du passé et éclairer de l'avenir. Félicitations à ceux qui le gèrent et qui l'enrichissent avec compétence, talent et foi. Et également félicitations à la Caisse Primaire qui a su le créer. Il ne suffit pas d'être un technicien ; il faut être un apôtre. »

Les informations relatives à la carrière de M. Lagrave ont été communiquées par le Comité national d'Histoire de la Sécurité Sociale. Le témoignage destiné au musée a été recueilli et enregistré par Édouard Arredi.

Figure historique de la politique familiale en France et personnalité du Doubs

Georges Pernot (1879-1962)

Georges Pernot est célèbre pour avoir été le premier et éphémère ministre de la Famille. Très implanté et actif localement, il est aussi une importante personnalité du Doubs auquel il reste très attaché tout au long de sa carrière.

Il naît à Besançon en 1879. Fils d'une famille nombreuse (sept frères et sœurs), et catholique pratiquant, il aura lui-même sept enfants. Après des études de droit, il devient avocat, s'inscrit au barreau de Besançon puis de Paris et conseiller juridique de la hiérarchie catholique. Il participe en tant que capitaine d'infanterie à la Première Guerre mondiale au cours de laquelle il est cité à plusieurs reprises. Grièvement blessé, il est alors titulaire d'une pension d'invalidité. Après la guerre, il s'engage dans la vie publique : il est conseiller municipal de Besançon en 1919 (sur la liste « d'Entente républicaine démocratique et libérale ») puis devient, pour la circonscription de Pontarlier, conseiller général de Morteau puis député du Doubs – sur la liste d'Union républicaine et nationale (située à droite de l'échiquier politique) – en 1924. Il est réélu en 1928 et en 1932. Il est président du groupe « Républicain et Social » de la Chambre et vice-président de la Chambre des députés en novembre 1928 et en janvier 1929. À partir de la fin des années 1920, Georges Pernot occupe des responsabilités gouvernementales : ministre des Travaux Publics dans le cabinet Poincaré en 1928 et dans le cabinet Tardieu en 1932 puis ministre de la Justice (1934-1935).

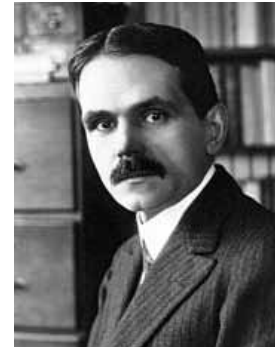


Georges Pernot

tantes responsabilités. Localement, sa stratégie consiste à combiner un recrutement à l'échelon départemental à une action très locale : il crée à cette fin à l'automne 1921, une association de familles nombreuses à Montbenoît entre Morteau et Pontarlier – territoire de son implantation électorale en construction – permettant de combiner les influences associatives et politiques. Son association lance une campagne d'adhésions auprès de son public potentiel, les familles nombreuses catholiques, et reçoit le soutien du préfet, ce lui permet d'asseoir son autorité associative dans l'ensemble du département.



André Tardieu et Raymond Poincaré



Auguste Isaac et Adolphe Landry

Il prend une grande importance dans les champs de la famille et de la natalité. Il mène d'abord ses premières actions dans le département où il fonde, le 20 mars 1921, l'association l'Union des familles nombreuses du Doubs. Il bénéficie rapidement de nombreux réseaux locaux dans la sphère politique mais aussi économique (proche des milieux industriels bisontins, il participe à la création de la caisse de compensation de Besançon au sein de la Chambre de commerce en 1922). Membre depuis 1920 du Comité départemental de la natalité, il occupe dans la sphère nataliste et familialiste une position institutionnelle. G. Pernot bénéficie également du soutien de la puissante Fédération nationale des associations de familles nombreuses dont il est membre dès 1921 avant d'y occuper d'importants

Sa place dans le mouvement familial français grandit progressivement. En 1930, après la retraite d'Auguste Isaac, il devient le président de la Fédération nationale des associations de familles nombreuses. Parlementaire comme Adolphe Landry (à l'origine de la loi sur les allocations familiales de 1932), il est avec lui l'initiateur de nombreuses propositions de lois. Son audience dans tous les milieux progresse.

Devenu sénateur après 1936, son interpellation au Sénat le 8 février 1938 est considérée comme la première sur des questions démographiques (il insiste sur l'urgence d'une politique nataliste alors que la France voit sa natalité décliner) et le point de départ de l'inflexion politique des années 1938-1940

.../...

Georges Pernot (1879-1962)

en matière nataliste et familiale. La veille, le 7 février 1938, la Chambre avait déjà adopté une mesure d'assouplissement de la législation successorale qui favorisait l'entreprise familiale, notamment agricole. Dans le même esprit, Georges Pernot déclare le 8 février attirer l'attention du gouvernement sur la gravité du péril couru depuis la crise économique par les familles et, à travers elle, par la nation toute entière (la France connaît alors un recul de sa natalité). Il en découle d'importantes mesures politiques dont la création du Haut Comité de la population mis en place en 1938 dont il est membre. Il est également l'un des artisans du décret-loi du 29 juillet 1939, dit Code de la famille et de la natalité françaises. Ce rôle lui permet d'être nommé par Paul Reynaud, en juin 1940, ministre de la Famille, fonction qu'il occupe du 5 au 16 juin 1940.

1938 au Sénat, il insiste sur l'urgence d'une politique nataliste alors que la France voit sa natalité décliner

Quelques mois auparavant, en septembre 1939, alors que la France entre en guerre, Pernot a été nommé ministre du Blocus. Après le 16 juin 1940, il redevient simple parlementaire. Il vote le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs à Pétain. Dès l'instauration de l'État Français, il coopère de manière bénévole au secrétariat d'État à la Famille puis au commissariat général à la Famille. Il est également vice-président du Centre national de coordination et d'action des mouvements familiaux. Il est nommé par le gouvernement membre du Conseil national en 1941 et membre du Conseil départemental du Doubs en mars 1943. Interdit de séjour en Franche-Comté par les Allemands en raison de sa fonction de 1939 de ministre du Blocus, il passe une grande partie de l'Occupation à Marseille puis à Lyon. Il séjourne à partir de 1943 à Paris et participe à groupe de « sénateurs résistants » qui rassemble une vingtaine de parlementaires et préparent des textes législatifs pour le gouvernement d'Alger. En 1944, il échappe de peu à une arrestation de la Gestapo et passe dans la clandestinité.



Georges Perot fut nommé par Paul Reynaud, en juin 1940, ministre de la Famille, fonction qu'il occupe du 5 au 16 juin 1940.

Ici, Paul Reynaud en 1933



En 1953, Georges Pernot est sollicité pour être candidat à la présidence de la République, mais refuse au profit de René Coty.

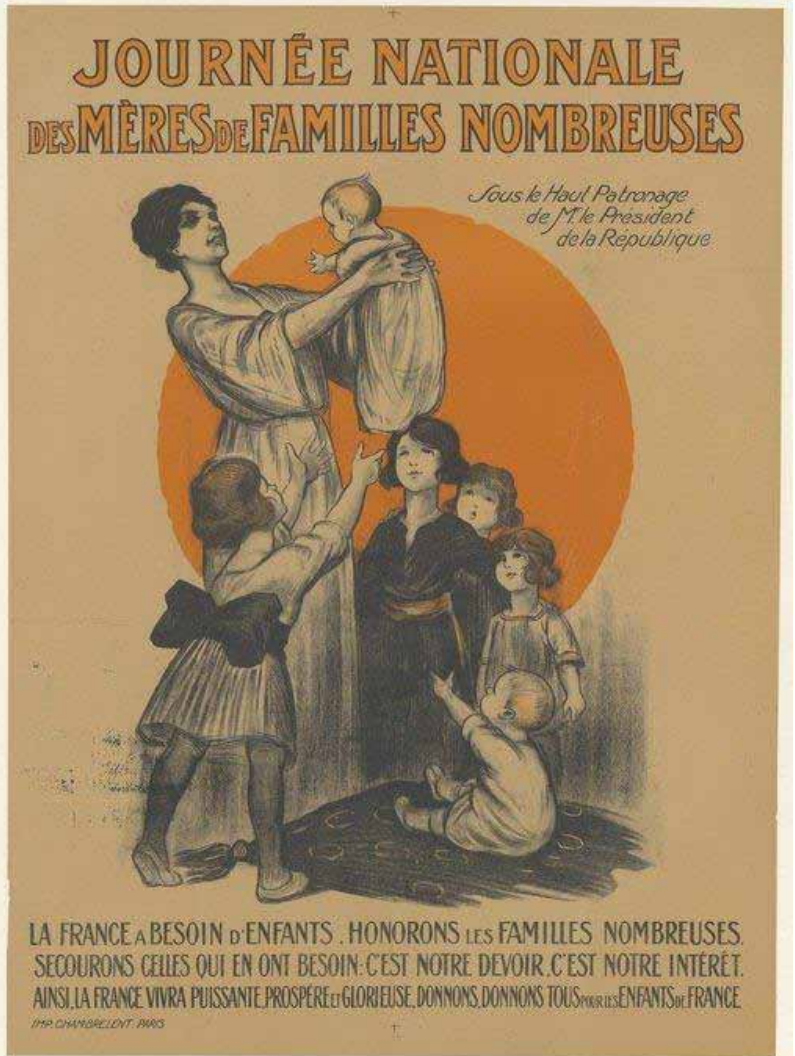
Après la guerre, Georges Pernot est élu sénateur du Doubs de 1946 à 1958 et est promu officier de la légion d'honneur. Il devient également membre du Conseil de la République dans les rangs des Républicains indépendants. En 1953, il est sollicité pour être candidat à la présidence de la République, mais refuse au profit de René Coty. Il décède en 1962.

Sources

- Archives départementales du Doubs M1400 (associations)
- Archives privées - UDAF du Doubs
- Familles de France - Organe de la fédération des familles de France, familles nombreuses et jeunes foyers, *Georges Pernot*, n°374, octobre 1962, p.3.
- *Georges Pernot*, Journal de guerre, 1940-1941, Paris, Belles Lettres, 1971.
- *Georges Pernot*, « D'où vient, où va le mouvement familial ? », Pour la vie (3), 1945, p.75-86.
- *Georges Pernot*, « Interpellation devant le Sénat le 8 février 1938 », Pour la vie (1), 1957, p.88-103.

Bibliographie

- Yvert Benoît (dir.) - *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Paris, Perrin, 1990
- Christophe Capuano - *Georges Pernot, notice biographique*, in Michel Chauvière (dir.) - *Les mouvements familiaux et leur institution en France - Cahier d'histoire de la Sécurité sociale*, éditions du Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 2006, p.620-622.
- Christophe Capuano - *Le "familial" en France sous le régime de Vichy : territoires, réseaux, trajectoires. Les exemples de la Bourgogne et de la Franche-Comté*, Thèse d'histoire contemporaine, Université de Bourgogne, 2008.
- Magali Ganzer - *Georges Pernot (1879-1962), itinéraire politique, mémoire de maîtrise*, Université de Besançon, 2000.



affiche publiée en 1920



Affiche de propagande 1942



Le 25 mai 1941, Pétain prononce un discours à l'occasion de la "journée des mères".



affiche publiée en 1947

L'immatriculation des assurés sociaux en souvenirs

Mémoire en Marche poursuit sa série de témoignages avec les souvenirs de Bernard Riondy concernant les activités du service Immatriculation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire, et de Georges Olivier pour celle de Côte d'Or.

Mémoire en marche

Comment était organisée l'immatriculation des assurés sociaux à la CPAM de Saône-et-Loire ?

Bernard Riondy

Je suis arrivé au service Immatriculation en 1972, juste au moment où les rapports avec l'Insee ont complètement changé. Auparavant, les caisses primaires avaient des relations avec l'Insee au niveau de ses directions régionales.



Le Monde du 21 mars 1974 - page 9

À la création du fichier *Safari* (système automatisé du fichier administratif et du répertoire des individus), tout a été concentré sur la direction nationale implantée à Nantes. Puis le fichier a été rebaptisé RNIPP (répertoire national d'identification des personnes physiques), à cause de l'idée de chasse que sous-tend le terme "safari" et qu'avait dénoncé le journal *Le Monde* dans un article publié en mars 1974. Le service Immatriculation de la CPAM remplissait alors des grilles de saisie qui transitaient par la Caisse régionale d'assurance maladie. La CPAM recevait en deux fois les immatriculations dans un délai de 4 semaines pour les personnes nées en France : un 1er lot concernant les personnes connues des fichiers de l'assurance vieillesse de la Cram, un 2^e lot pour les autres. C'était plus long pour les personnes nées à l'étranger.

M en M

Comment est calculée la clé qui complète chaque n° d'immatriculation ?

BR

Cette clé est déterminée en utilisant le chiffre 97 car c'est le plus grand nombre à 2 chiffres qui ne se divise pas. On divise le nombre constitué par les 13 chiffres du numéro national par 97. Le complément à 97 du reste de la division donne la clé.

M en M

De quelle manière la caisse primaire avait-elle connaissance des personnes qui n'étaient pas encore immatriculées ?

BR

C'était le premier emploi d'un salarié qui permettait son immatriculation. C'est donc à partir de la déclaration d'emploi qu'envoyait l'employeur que le service procédait aux opérations nécessaires. Tout se faisait manuellement à l'époque.



M en M

Quels types de difficultés étaient rencontrées ?

BR

Dans la grande majorité des cas, il n'y avait pas de difficulté particulière. C'était un peu plus compliqué lorsqu'un enfant portant initialement le nom de sa mère était reconnu a posteriori par son père au moment du mariage des deux parents. L'acte de mariage, valant jugement, permettait à l'état-civil de faire la modification préalable à toute intervention de l'Insee.





Dans les années 80, le fichier carton a été remplacé par des micro-fiches.

M en M

Comment cette activité Immatriculation fonctionnait à la CPAM de Côte d'Or ?

Georges Olivier

Les cartes d'immatriculation remises aux assurés avaient leur équivalence à la caisse primaire. Des milliers de petites cartes étaient classées dans des meubles à tiroirs au service immatriculation.



Des milliers de petites cartes étaient classées dans des meubles à tiroirs

Une quinzaine de personnes étaient occupées au maintien à jour de ce fichier ; elles rangeaient les fiches à leur place, les annotaient, les reclassaient. La spécialité de l'une d'entre elles était de rechercher les mal-classés, car avec les questions d'orthographe des noms et des prénoms, et les nombreuses manipulations, les erreurs de classement étaient assez fréquentes. Cet agent mettait un point d'honneur à retrouver les fiches perdues et à les reclasser correctement.

M en M

Quelle a été l'étape suivante ?

GO

Les années 1983-1984 ont été symboliques car la caisse a basculé au système Laser. À partir de là, l'essentiel des opérations se faisaient dans les centres de paiement.

Il a été décidé de remplacer le fichier carton par des micro-fiches. Ce qui a suscité quelques réticences car ce fichier était le centre vital de la caisse. Les agents chargés de sa tenue étaient très fiers d'appartenir à ce qu'ils appelaient le cœur de la caisse primaire. Il y avait des allées et venues constantes des autres services pour venir le consulter. C'était aussi l'occasion de venir voir les collègues et faire une causette. Mais le travail était assez pénible pour les agents du service immatriculation ; et tout s'est passé plutôt facilement car l'opération de basculement du fichier carton aux micro-fiches avait bien été préparée en amont.

M en M

Comment était organisé le travail au service immatriculation ?

GO

Le service recevait deux types de documents, la déclaration d'emploi d'un salarié, remplie par l'employeur, et la déclaration de changement de situation, par exemple quand un salarié changeait de profession, de département, ou devenait retraité.



Le service avait trois opérations bien distinctes à effectuer, ce qui faisait la fierté du personnel, même s'il se plaignait d'être moins bien payés que leurs collègues des centres de paiement. La 1^{ère} opération, l'immatriculation, consistait à donner un numéro de sécurité sociale aux personnes qui n'en avaient pas. L'attribution de la dernière composante du numéro nécessitait un échange de correspondance avec l'Insee. Pendant ce temps, on attribuait un numéro provisoire avec trois zéros pour pouvoir verser les premiers remboursements. La 2^e opération était l'assujettissement ; il fallait déterminer le régime d'appartenance de protection sociale de l'assuré. La 3^e opération était l'affiliation ; le rattachement de l'assuré à une caisse primaire plutôt qu'à une autre. Lorsqu'un salarié travaillait dans un département autre que celui de son domicile, il y avait un échange entre les caisses concernées afin de déterminer la caisse, c'était la caisse de subsistance. Cette question s'est fortement améliorée par la suite avec l'informatique et la mise en place des fichiers centraux, ce qui a simplifié les échanges.



Quand sévissait la "drouillette"...

Bernard Thomas se souvient qu'à la CPAM de Côte-d'Or l'appareil qui était utilisé pour imprimer les cartes d'immatriculation en carton était surnommé la « drouillette ».

De quoi s'agit-il ?

Dès que le service recevait de l'Insee le numéro d'immatriculation complet d'un assuré, une dactylo créait sur sa machine à écrire un stencil, feuille spéciale très sensible, **en vue de l'impression de la carte d'immatriculation :** nom , prénom, adresse, n° SS, régime.



Machine à imprimer les stencils

Le stencil passait ensuite entre les mains d'un agent spécialisé pour être positionné, ainsi qu'une carte vierge, sur un appareil, **la fameuse drouillette.**

C'était une sorte d'énorme tampon que l'on drouillait (en jargon local), c'est-à-dire enduisait d'encre noire.

Il fallait alors abaisser brutalement l'appareil pour imprimer la carte.

Et s'il y avait trop d'encre, cela éclaboussait partout.

La confection de cartes était à peu près limitée à 30 par jour, parce qu'après chaque tirage, l'appareil devait être nettoyé.

(Stencil : ce terme, pochoir en anglais, désigne une feuille imperméable (en celluloïd par exemple), et qui est perforée afin de laisser passer l'encre.)

